



GIRN
Alpes

Parc naturel régional des Baronnies provençales

Territoire Alpin de Gestion Intégrée des Risques Naturels

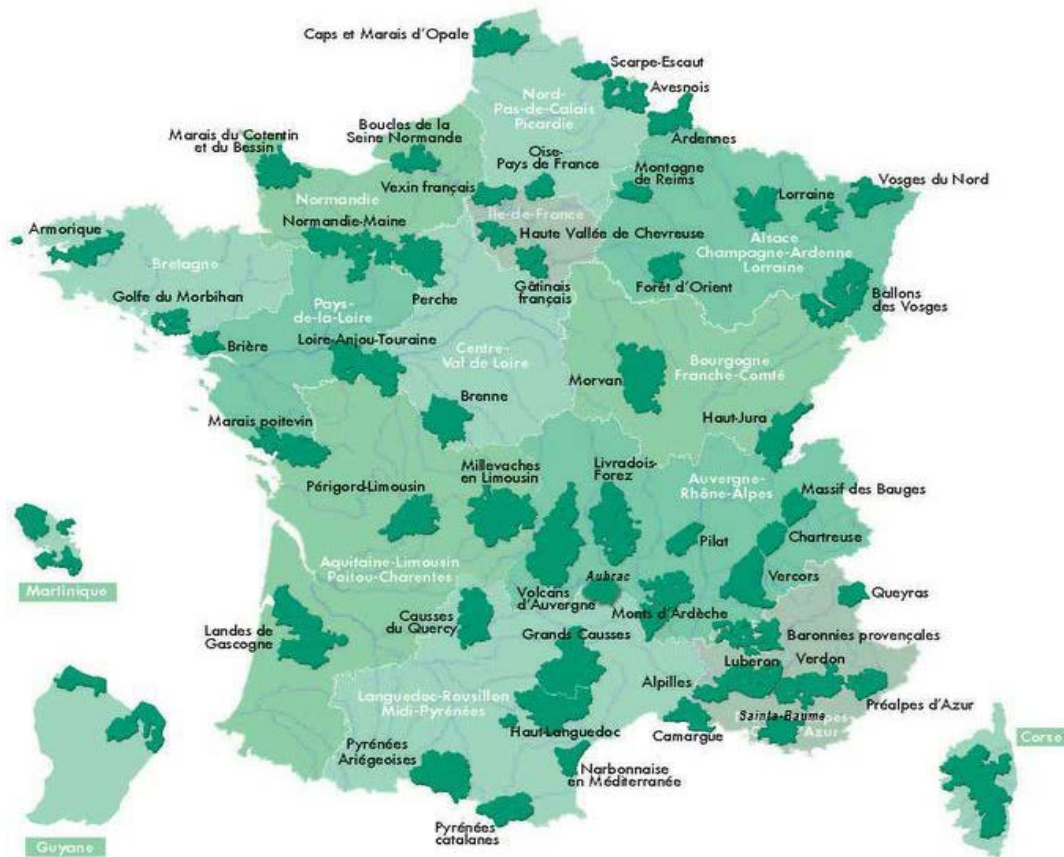
Réunion annuelle GIRN – SDA
Mardi 27 Novembre 2018, Gap (05)



Le territoire en quelques chiffres

Parc naturel régional des Baronnies provençales créé en janvier 2015

53 Parcs
naturels régionaux
de France



Chiffres clés

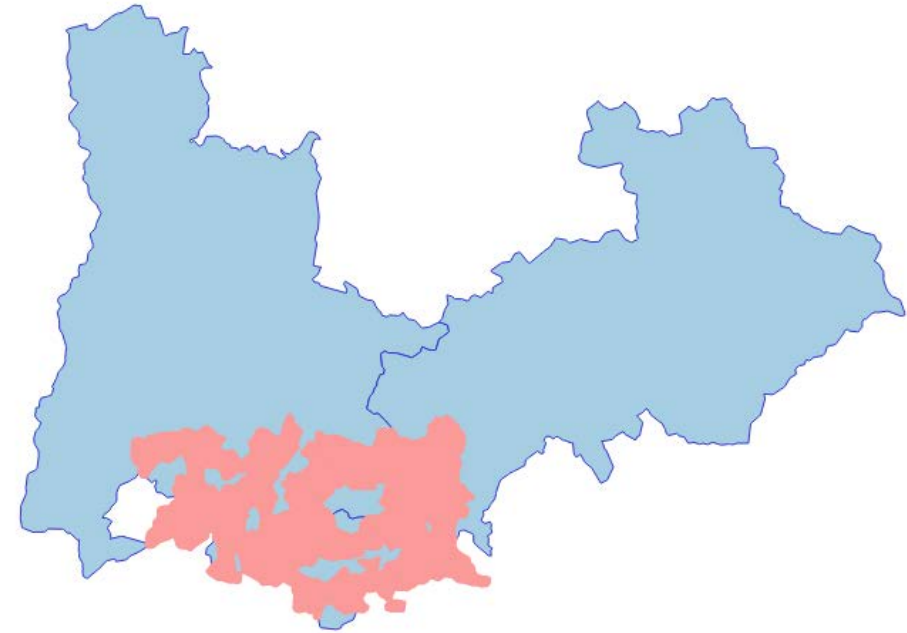
1818 km²

97 communes classées Parc + 1 commune associée

34 149 habitants

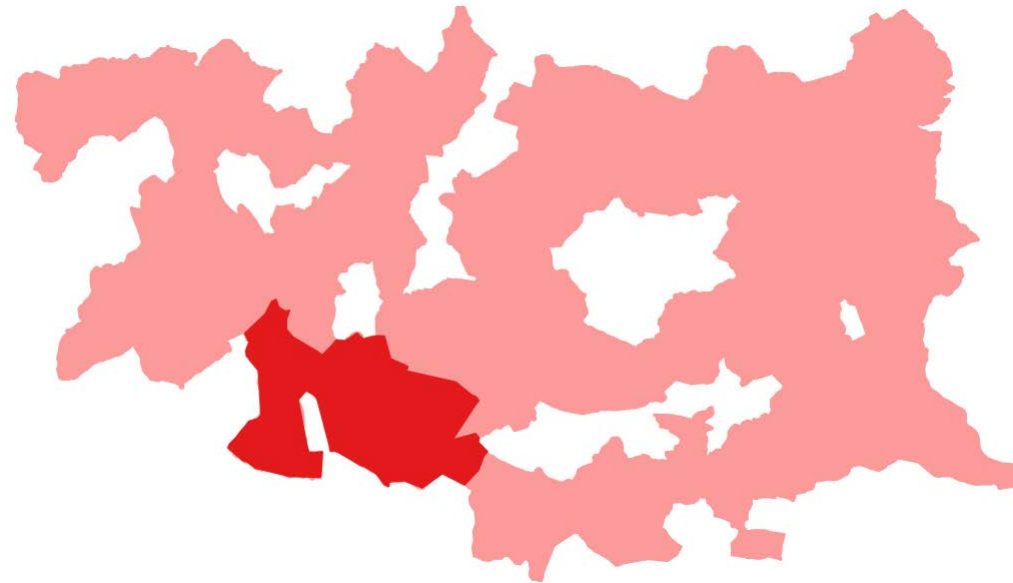
2 régions

2 départements



Feux de forêt - 2018

- **Objectifs** : Amélioration des connaissances de l'aménagement du territoire et des pratiques de prévention
→ Culture du risque
- **Site d'intervention** : Site pilote secteur du massif de Pierrelongue (9 communes)



- **Actions proposées:**

- Confrontation théorie/pratique en concertation :

- **Mise en sécurité du massif:**

- État des lieux du massif (dont relevés de terrain)
- 3 Réunions de concertation
- ⇒ l'élaboration de 28 projets DFCI (citerne + piste / création-mise aux normes)
- Élaboration d'une grille de critères d'évaluation
- Etude des projets par un prestataire
- Rencontre de restitution prévue le 29/11/2018

- **Mise en sécurité des habitations:**

Cycle d'animations: formations *in situ*

- + 2 réunions publiques de sensibilisation
- + 1 sortie sur site pour les habitants
- + 1 réunion pour les pro : annulée car manque de participants
- + création de 2 documents : memento DFCI pour les communes / plaquette maison DFCI

- **Partenaires :** ONF, SDIS, services de l'État (DDT, sous-préfecture), communes, communauté de communes, etc.

- **Les + GIRN :** nouvelles notions: massif/ vision globale (multithématiques), travail de concertation, culture du risque, amélioration prévention/protection contre les incendies (au-delà des actions liées à la réglementation).



Feux de forêt – 2018/2019

QUE PEUT FAIRE LA COMMUNE

DANS LA DÉFENSE DES FORÊTS CONTRE L'INCENDIE?

8 CRÉATION D'ÉQUIPEMENTS DFCI

- Création de postes DFCI par la création d'un nouveau chemin ou la mise aux normes de chemins existants.
- Installation d'un point d'eau DFCI par la création d'un nouveau point d'eau ou par l'amélioration d'un point d'eau existant.
- Possibilité de subvention État/Europe; contacter la DDC.

7 CLASSEMENT DES PISTES DFCI

- Prévenir la DDC ou le SDIS quand un nouveau chemin est créé pouvant être potentiellement classé une piste DFCI.
- Prévenir le SDIS quand une piste répertoriée DFCI est très dégradée pour que les secours évitent de les emprunter en cas d'intervention.

6 ENTRETIEN DES POINTS D'EAU DFCI EXISTANTS

- Débroussailler au moins 10 m autour des points d'eau DFCI.
- Vérifier régulièrement le fonctionnement de la trappe d'ouverture de la citerne.
- Maintenir 1 rayon dégagé de 15 m minimum autour de la citerne (bâtir les arbres) pour faciliter l'accès aux hélicoptères (citerne HEC avec trappe hélicoptère).
- Maintenir une plateforme d'aspersion supportant au moins 10 tonnes (surface : 3-4m minimum).

5 ENTRETIEN DES PISTES DFCI EXISTANTES

- Colmater régulièrement les pierres tombées sur la piste pouvant nuire au passage des camions DDC.
- Colmater les trous d'eau dès leur formation.
- Éviter la fermeture des pistes via un élagage des arbres et débroussailler les abords.
- Nettoyer les nœuds d'eau avant et après les pluies.

4 SIGNALISATION DES ÉQUIPEMENTS DFCI

- Vérifier que l'écriteau (carte) est à chaque équipement est signalé, sinon contacter la DDC.
- Les panneaux de signalisation peuvent être fournis par la DDC, à charge du gestionnaire de l'ouvrage de la piste.

3 SERVITUDE

- Vérifier que des servitudes ont été mises en place pour chaque équipement DFCI situé hors terrain communal.
- Enregistrer les servitudes manquantes aux hypothèques, écartant ainsi l'accès aux équipements DFCI en cas de changement de propriétaire.

2 DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES

- DRCOM : Document d'information communel sur les risques naturels ainsi que l'accès aux équipements DFCI en cas de changement de propriétaire.
- Plan communal de feu (PCF) : il a charge de la route.

1 RÉGLEMENTATION OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT

JE RESTE CHEZ MOI !

Ma maison est mon abri le plus sûr face aux flammes

JE METS DE LA DISTANCE

entre les haies et ma maison. Une haie peut s'enflammer uniquement avec la chaleur dégagée par l'incendie, sans être en contact direct avec lui.

J'ÉLOIGNE

les abris de jardin, les cuves de fuel, les bouteilles de gaz ou réserves de bois de ma maison. Idéalement, à plus 10 m.

JE NETTOIE

régulièrement les feuilles et aiguilles du toit et des gouttières pour empêcher le feu de rentrer par la charpente.

JE DÉBROUSSAILLE

50 mètres autour de ma maison en interrompant la continuité de la végétation : le feu ne doit pas pouvoir passer de l'herbe aux arbustes.

JE PRÉFÈRE

les essences d'arbres ornementaux peu combustibles au cyprés de Provence. J'évite le bambou ou le mimosa. Je choisis du lierre ou de la vigne vierge.

J'ÉLÈVE MES ARBRES

sur au moins 2 mètres pour empêcher le feu de passer des arbustes aux arbres.

À 50 m du feu, la température peut-être de 200 °C, ce qui est suffisant pour l'autocombustion du plastique.

JE FAIS ATTENTION

aux matériaux de construction que j'utilise. J'évite ceux qui peuvent alimenter voire augmenter la puissance d'un incendie comme le PVC.

J'ÉTEINS LE FEU

du barbecue une fois que j'ai fini de m'en servir.

JE PRÉVOIS

une ouverture manuelle si mon portail est électrique pour faciliter l'accès aux secours.

Un espace correctement débroussaillé sur 50 m permet de réduire l'intensité du feu.

GESTION INTÉGRÉE DU RISQUE NATUREL INCENDIE ET FEUX DE FORÊT

Parce qu'un feu de forêt n'est pas reconnu comme une catastrophe naturelle

Feux de forêt – 2018/2019

- Autres :

Montfroc : Déclinaison due l'animation du Massif de Pierrelongue sur une commune limitrophe avec le dep 04



Benivay-Ollon : remplacement d'un poteau de ligne électrique

+

2 brulages dirigés (dont 1 en projet)

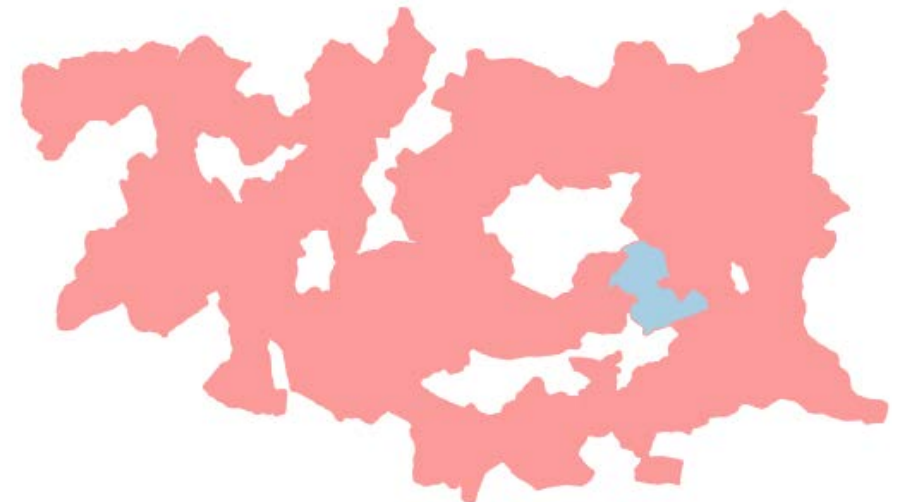
Buis les Baronnie : maitrise de la population de sangliers

- **Site d'intervention** : tout le Pnr des Baronnies provençales
- **Actions** :
 - Réalisation d'un document de sensibilisation pour les habitants permanents et élus locaux
 - Livret de sensibilisation: rappel de la réglementation + bons gestes citoyens + « astuces » d'aménagement, etc.
 - Réalisation d'un document de sensibilisation pour un public saisonnier:
 - Document type « flyer » mis à disposition dans zones relais
- **Partenaires envisagés**: services de l'État, prestataire, etc.
- **Les + GIRN**: généralisation culture du risque à l'échelle territoriale (sur base du site pilote), adaptation à différents publics cibles.

- **Site d'intervention** : site pilote de Sainte-Colombe
- **Objectif** : valorisation travail mené dans 1^{er} GIRN
- **Sensibilisation population locale** :



- Sortie de terrain *SUR LES TRACES D'UN GLISSEMENT* avec une association locale (21 participants)
- Animations de sensibilisation grand public : conférence *QUAND LE SOL S'ANIME* –
6 décembre 2018 à LARAGNE-MONTEGLIN
- **Partenaires envisagés**: prestataire, experts, commune, etc.
- **Les + GIRN**: sensibilisation de la population locale, valorisation.



- ◆ Besoins de partenariats avec le monde de la recherche:
 - Réalisation de diagnostics de vulnérabilités plus poussés*
 - Proposer des scénarios en lien avec le changement climatique*
 - ...
- Feux de forêt
 - IRSTEA AIX EN PROVENCE : Equipe RECOVER
- Chute de bloc
 - IRSTEA GRENOBLE : Equipe PIER
- Prévention contre les risques naturels
 - GreenRisk4Alp



Merci de votre attention

